



# Assemblée générale

Cinquante-deuxième session

Documents officiels

Distr. générale  
19 octobre 1998  
Français  
Original: anglais

---

## Deuxième Commission

### Compte rendu analytique de la 34<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 10 novembre 1997, à 10 heures

*Président:* M. de Rojas ..... (Venezuela)  
*puis :* M. Glanzer (Vice-Président) ..... (Autriche)

## Sommaire

Point 95 de l'ordre du jour : Questions de politique macroéconomique (*suite*)

b) Commerce et développement

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

*La séance est ouverte à 10 h 20.*

**Point 95 de l'ordre du jour : Questions de politique macroéconomique (suite)** (A/52/284, A/52/347, A/52/447-S/1997/775, A/52/460, A/C.2/52/4)

**b) Commerce et développement** (A/52/15 (Part I et II), A/52/329, A/52/413, A/52/459)

1. **M. Ricupero** [Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)] déclare que le bouleversement des marchés financiers et boursiers montre bien que, dans le monde actuel, personne n'est à l'abri des effets de mesures prises dans un autre pays ou à l'autre bout du monde. La crise financière en Asie s'est avérée plus contagieuse que les crises précédentes. Pour la première fois, une crise née dans le monde en développement a eu un profond effet sur les marchés des capitaux du Nord. De plus, cette crise a clairement trouvé ses origines dans le secteur privé et a été le résultat d'un effondrement des marchés, plutôt que d'une intervention des gouvernements. L'effet immédiat de la crise financière en Asie a été d'entraîner une forte révision à la baisse des perspectives de croissance de cette région. Du fait de la présence plus importante des économies asiatiques dans le monde, il en résultera aussi un ralentissement de la croissance mondiale. Le danger immédiat résulte cependant d'une éventuelle réaction excessive de la part des décideurs. Les réformes entreprises dans de nombreux pays en développement au cours de la dernière décennie ont porté les perspectives de croissance à des niveaux inconnus depuis 20 ans. Une réponse macroéconomique excessive risquerait d'annuler les effets de ces réformes, au moins à court terme.

2. Les perspectives à moyen terme dépendront elles aussi des conséquences de la crise sur l'économie internationale. Il ne fait guère de doute que la concurrence internationale va augmenter, poussant à la baisse le prix des biens commercialisables, et qu'elle entraînera de nouveaux problèmes d'ajustement pour de nombreux pays en développement. Parmi les pays du Nord, l'Europe occidentale et le Japon, dont le redressement économique a dépendu excessivement des exportations, éprouveront vraisemblablement les plus graves problèmes. Le volume considérable du commerce et des investissements du Japon dans d'autres régions de l'Asie est une réelle source d'inquiétude, compte tenu de l'impact qu'aura le ralentissement des économies asiatiques sur sa croissance intérieure. Alors que la discipline multilatérale a fait ses preuves dans de nombreux domaines du commerce, elle demeure manifestement absente dans le secteur des devises, des taux de change et des finances. Lorsque des dévaluations non prévues dans un pays donné entraînent des

changements brutaux dans les termes de l'échange international, les avantages des préférences tarifaires peuvent disparaître du jour au lendemain. Le secrétariat de la CNUCED a l'intention de poursuivre en 1998 ses recherches sur les causes des crises économiques et sur leurs incidences sur les efforts de développement.

3. La quarante-quatrième session du Conseil du commerce et du développement est parvenue à des conclusions concertées qui reflètent une approche équilibrée de tous les principaux points de l'ordre du jour. Cette session a été en grande partie consacrée à la situation économique en Afrique et dans les pays les moins avancés. Le Conseil a demandé une augmentation de l'aide publique au développement (APD), conformément aux niveaux convenus à l'échelon international, et il a souligné qu'il fallait qu'un nombre aussi élevé que possible de pays africains bénéficient de l'Initiative en faveur des pays pauvres fortement endettés. Le débat de haut niveau d'une journée a porté sur le thème général de la mondialisation, de la concurrence, de la compétitivité et du développement. Il s'agissait notamment de trouver le moyen d'améliorer la compétitivité des pays en développement, par exemple en étudiant la question des incidences du commerce électronique.

4. Pour évaluer au niveau des pays les résultats du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés et pour faire le point des mesures internationales de soutien qui ont été prises, le Conseil a recommandé à l'Assemblée générale de tenir une troisième conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés à la fin des années 1990. De plus en plus, le meilleur moyen d'aborder l'ensemble complexe de problèmes qui affectent les pays les moins avancés semble être une approche intégrée. L'intégration des travaux de la CNUCED avec ceux d'autres organismes multilatéraux, à l'intérieur comme à l'extérieur du système des Nations Unies, est ainsi devenu un élément d'appréciation. Alors qu'on a mis l'accent à juste titre sur les 48 pays les moins avancés, il ne faudrait pas oublier pour autant les pays sans littoral et les petits États insulaires en développement à l'égard desquels la CNUCED est investie d'une responsabilité particulière.

5. L'expérience récente de nombreux pays en développement à la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) tenue à Singapour en décembre 1996 a confirmé le fait que, dans les négociations commerciales internationales, peu de pays en développement savent précisément ce qu'ils veulent et adoptent souvent des approches contraires aux résultats recherchés. Pour remédier à cette situation, la CNUCED a lancé un programme en deux volets pour aider les pays en développement à identifier les éléments de négociations commerciales constructives. Ce programme

porte notamment sur la libéralisation du commerce et les produits industriels, questions au regard desquelles les crêtes tarifaires et la progressivité des droits revêtent une grande importance. La CNUCED vient d'achever une étude conjointe avec l'OMC sur ces questions.

6. D'une façon générale, les changements importants apportés à la CNUCED se sont traduits par une organisation plus légère et plus efficace. Un secteur où des progrès importants ont été réalisés est celui de la participation pratique de la société civile et du secteur privé aux travaux de l'organisation.

7. **M. Petreski** (Président du Conseil du commerce et du développement) explique que l'application des décisions ministérielles prises lors de la neuvième session de la Conférence a entraîné une réorganisation des activités de la CNUCED. Les changements importants apportés aux mécanismes intergouvernementaux et la simplification des activités du secrétariat ont amélioré la prestation de l'organisation. L'emploi de systèmes de communications électroniques, notamment de services de vidéoconférence, fait maintenant partie des activités quotidiennes.

8. À sa quarante-quatrième session, le Conseil a débattu de l'interdépendance et des questions économiques mondiales dans la perspective du commerce et du développement : distribution des revenus et croissance dans un contexte mondial. Dans ses conclusions concertées, le Conseil a notamment exprimé son inquiétude devant le fait que, malgré une prospérité grandissante, les écarts de revenus, aussi bien à l'échelon national qu'international, se sont généralement creusés au cours des deux dernières décennies. Il a noté qu'il existait des limites sociales et politiques à ces inégalités croissantes et qu'en se creusant encore davantage, ces écarts pourraient déboucher sur des réactions brutales, une instabilité propice à des politiques populistes et des tendances au protectionnisme qui anéantiraient les gains économiques d'une intégration plus étroite.

9. En ce qui concerne les pays les moins avancés, le Conseil a exprimé son inquiétude face à la baisse constante de la part de l'APD qui leur est réservée, a demandé qu'on redouble d'efforts pour inverser cette tendance et a recommandé que l'Assemblée générale convoque une troisième conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés en vue d'évaluer au niveau des pays les résultats de l'application du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés. Il a aussi examiné l'exécution du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, notant entre autres que l'intégration des économies africaines à l'économie mondiale dépend de la façon dont les gains réalisés à la suite d'une

augmentation des recettes d'exportation sont utilisés pour renforcer la croissance potentielle et de la mesure dans laquelle les pays africains investissent dans le développement des infrastructures humaines et physiques. La CNUCED a été invitée à analyser, dans la perspective du commerce, les questions des investissements et des mesures incitatives dans le secteur agricole des économies africaines.

10. Au titre des activités de coopération technique, le Conseil a examiné le rapport sur l'aide fournie au peuple palestinien. L'annexe III du rapport du Conseil reproduit le texte intégral des débats consacrés à cette question.

11. Le résultat des délibérations du Conseil et ses conclusions sur l'interdépendance sur les pays les moins avancés et pour l'Afrique ont fait l'objet d'un débat de haut niveau au Conseil. La première partie de ce débat, qui a porté sur les questions de la mondialisation, de la concurrence, de la compétitivité et du développement, a tourné autour des conditions dans lesquelles la mondialisation pourrait être bénéfique plutôt que menaçante pour l'ensemble des pays. L'accent a été mis sur l'importance de trois facteurs : conduite avisée des affaires publiques, bonnes politiques nationales, notamment en matière d'investissements et infrastructures physiques adéquates. Le débat de haut niveau a également donné lieu à une table ronde sur le rôle du commerce électronique dans le commerce international, où la nécessité d'une plus grande coopération en matière de réglementation a été soulignée, étant donné que les nouvelles technologies informatiques transcendent les frontières traditionnelles des États. Parmi les questions qu'il faudra résoudre à l'avenir figure la nécessité d'élaborer un cadre de répartition fiscale entre les pays participant au commerce électronique et d'assurer une distribution équitable des connaissances. L'initiative « Partenaires pour le développement » a également été lancée à cette occasion, en préparation de la première réunion de l'initiative qui aura lieu à Lyon (France), en novembre 1998.

12. Au sujet de la quinzième réunion directive du Conseil du commerce et du développement, tenue en juin 1997, M. Petreski invite la Commission à souscrire à la proposition du Conseil à l'effet d'accepter la recommandation du Groupe intergouvernemental conjoint CNUCED/OMI d'experts des privilèges et hypothèques maritimes et des questions connexes visant à convoquer une conférence diplomatique en vue de l'examen et de l'adoption d'une convention relative à la saisie conservatoire des navires.

13. **Mme Yamashita** (Directrice, Division de l'analyse des politiques macroéconomiques et sociales, Département des affaires économiques et sociales) présente le rapport du Secrétaire général sur les mesures économiques utilisées pour

exercer une pression politique et économique sur les pays en développement (A/52/459), établi en application de la résolution 50/96 de l'Assemblée générale. Elle décrit le contexte du rapport (par. 1, 2 et 3) et appelle l'attention sur les conclusions du groupe d'experts ad hoc convoqué en juin 1997 par le Département de l'information économique et sociale et de l'analyse de politiques pour obtenir l'avis d'experts de renommée internationale sur les grandes questions de principe liées à l'imposition de mesures économiques coercitives, en particulier sur les méthodes qui permettraient éventuellement de mesurer l'effet de ces mesures sur les pays en cause, en vue de formuler des conclusions concertées (par. 53, 83, 84, 90, 91, 93 et 94).

14. **M. Ahmed** (Bangladesh) accueille avec satisfaction la publication du *Rapport sur le commerce et le développement, 1997* et du *Rapport sur les pays les moins avancés, 1997*. Même s'il est largement reconnu que le commerce est un outil crucial de développement et qu'un certain nombre de pays ont connu une croissance économique considérable, de nombreuses aspirations des pays en développement ne sont toujours pas réalisées. En particulier, les pays les moins avancés souffrent de problèmes de structure qui les empêchent de participer à l'économie mondiale.

15. Peu de progrès ont été réalisés dans l'application de la Déclaration de Paris et du Programme d'action adopté à la deuxième Conférence des Nations Unies pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés. Ces pays, qui représentent 10 % de la population mondiale, reçoivent moins de 0,04 % de l'aide publique au développement et très peu d'investissements étrangers directs, et ils doivent supporter une dette extérieure extrêmement lourde. Il appelle l'attention sur les débats que le Conseil du commerce et du développement a consacrés à étudier les progrès réalisés dans l'application du Programme d'action et du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 [A/52/15 (Part II)].

16. Lors de la Réunion de haut niveau sur les initiatives intégrées en faveur du développement commercial des pays les moins avancés, tenue après la session du Conseil du commerce et du développement, les pays les moins avancés ont souligné la nécessité d'une plus grande ouverture des marchés, d'une abolition obligatoire des tarifs douaniers pour leurs exportations, d'une assistance technique pour éliminer les obstacles qui limitent l'offre et d'un niveau plus élevé d'investissements. Un suivi efficace des décisions prises à cette réunion améliorerait sans aucun doute la situation des pays les moins avancés.

17. Son propre pays, qui s'est engagé sur la voie des politiques de marché, de l'alphabétisation universelle, des

droits de l'homme et d'une conduite avisée des affaires publiques, s'efforce d'améliorer la qualité de vie de sa population, d'intégrer les femmes dans le courant général de la société et de parvenir à la justice et à l'équité dans l'ensemble de la société. Il applique des mécanismes novateurs comme le microcrédit pour atténuer la pauvreté et favoriser le changement social. Son pays envisage l'avenir avec optimisme, car il a pu coopérer efficacement avec la communauté mondiale et a su s'occuper de ses propres intérêts. L'intervenant recommande qu'un programme récemment institué par la CNUCED et d'autres institutions dans son pays soit repris dans d'autres pays parmi les moins avancés.

18. En conclusion, il invite la Commission à prendre les mesures nécessaires pour préparer une troisième conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

19. **M. Kisiri** (République-Unie de Tanzanie), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, souligne que ces délégations sont déçues que la documentation n'ait pas été disponible en temps voulu et espère que cette anomalie ne se reproduira plus à l'avenir.

20. Tout en reconnaissant que le développement suppose que les pays établissent des stratégies et des programmes nationaux solides, le Groupe des 77 et la Chine soutiennent qu'il est tout aussi important de créer un environnement extérieur favorable dans les domaines du commerce, des finances et des investissements. Dans ce contexte, il faut rechercher un meilleur dialogue international sur la cohérence des politiques, conformément aux recommandations retenues dans les conclusions concertées du débat de haut niveau du Conseil économique et social tenu en juillet 1997. Il est impératif de disposer d'un système de commerce multilatéral équitable, sûr, non discriminatoire et prévisible si l'on veut améliorer le commerce et les possibilités de développement des pays en développement. Les pays développés doivent éviter toutes les tendances protectionnistes, appliquer des mesures de libéralisation du commerce international, adopter des mesures d'ajustement structurel de nature à ouvrir de plus larges possibilités d'exportation aux pays en développement et leur fournir une assistance, notamment une assistance technique.

21. Les pays développés doivent honorer les obligations qu'ils ont contractées en créant l'OMC, en vue de promouvoir l'accès des pays en développement aux marchés et leur intégration dans le système commercial international. Les politiques et mesures environnementales ne doivent pas être utilisées à des fins protectionnistes. Un meilleur accès de ces pays aux flux financiers, le transfert d'écotechnologies et une plus grande coopération internationale dans le domaine du renforcement des capacités les aideraient à atteindre leurs

objectifs environnementaux. Les normes de travail ne doivent pas non plus servir à créer de nouvelles formes déguisées de protectionnisme. Les pays développés devraient éviter d'avoir recours aux droits antidumping et compensateurs pour défavoriser injustement les exportations des pays en développement. Le Groupe des 77 et la Chine rappellent qu'il est important d'assurer l'universalité de l'OMC et ils réclament un processus transparent d'admission, sans obstacles politiques, des pays en développement qui souhaitent devenir membres de l'organisation.

22. L'intervenant confirme la nécessité de prendre des mesures pour soutenir les prix des produits de base, ce qui nécessite que les objectifs du Fonds commun pour les produits de base soient atteints et que ses activités soient renforcées. Il regrette très vivement que certains États qui apportaient d'importantes contributions au Fonds s'en soient retirés, ce qui pourrait compromettre gravement ses activités et saper les efforts visant à mettre en place des politiques plus stables et prévisibles ainsi que le bon fonctionnement des marchés des produits de base.

23. Une amélioration du Système généralisé de préférences (SGP) contribuerait à l'intégration des pays en développement au système du commerce international. Les pays les moins avancés, en particulier, compte tenu des difficultés qu'ils éprouvent dans les domaines du commerce, de la dette et de l'aide extérieure, bénéficieraient de cette intégration. L'application du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés doit être accélérée, alors que les engagements pris à l'échelon international en faveur des pays en développement sans littoral doivent être pleinement respectés.

24. La CNUCED doit demeurer le principal forum des Nations Unies pour le traitement intégré du développement et des questions qui lui sont liées, comme le commerce, les finances, la technologie, les investissements et le développement durable. Son rôle dans les négociations relatives au commerce et au développement des pays en développement doit être renforcé. M. Kisiri attend beaucoup de la dixième session de la CNUCED qui doit avoir lieu à Bangkok en l'an 2000. Il est essentiel que la communauté internationale fournisse aux pays en développement l'assistance technique et financière qui leur permettra de s'intégrer au système mondial multilatéral du commerce. Les programmes de coopération Nord-Sud en matière de commerce, y compris le commerce électronique, et dans d'autres secteurs, doivent également être encouragés, particulièrement en ce qui concerne les pays les moins avancés.

25. **M. Cunnane** (Union européenne) reconnaît qu'un grand nombre de pays parmi les moins avancés ont mis en

oeuvre des ajustements et des réformes qui ont un effet positif sur leur économie. Pour encourager l'intégration des pays les moins avancés dans le système commercial multilatéral, les États membres de l'OMC ont adopté un plan d'action intégré détaillé qui vise à encourager le commerce et à attirer le développement, mettant ainsi un terme à la marginalisation de ces pays. La Communauté européenne est le principal marché pour les marchandises provenant des pays les moins avancés, tant pour les produits agricoles que pour les produits manufacturés. Elle a récemment décidé d'accorder les conditions d'accès les plus favorables, conditions qui jusque-là n'étaient offertes qu'aux partenaires de l'Union européenne signataires de la Convention de Lomé, à tous les pays les moins avancés à compter du 1er janvier 1998. Les critères relatifs à l'origine des produits ont également été simplifiés. Il en résultera certainement un meilleur accès aux marchés, ce qui est la clef d'une intégration réelle des pays les moins avancés.

26. D'autres mesures sont cependant nécessaires. Les pays les moins avancés doivent produire davantage de biens exportables, y compris non seulement des produits de base mais aussi des produits manufacturés, et ils doivent donc encourager la diversification. Dans ce but, ils doivent s'efforcer d'attirer des capitaux privés et leurs gouvernements devraient faire le nécessaire pour ouvrir leurs marchés et déréglementer leur économie.

27. L'impact des politiques de commerce et d'investissement en faveur des pays les moins avancés pourrait être bien plus grand si ces initiatives étaient mieux coordonnées. La Réunion de haut niveau sur les initiatives intégrées en faveur du développement du commerce des pays les moins avancés, tenue à Genève en octobre 1997, constitue un début prometteur, mais un suivi constructif sera nécessaire. L'aide au développement aura un rôle à jouer, de même que la promotion des initiatives d'intégration économique régionale.

28. **M. Reshetnyak** (Ukraine) déclare que si la croissance économique, la mondialisation et la libéralisation du commerce mondial ainsi que l'interdépendance économique grandissante des pays sont potentiellement bénéfiques, il est important que ces avantages soient partagés par tous les pays. À cette fin, il faut un environnement propice au développement, c'est-à-dire un système de commerce ouvert, non discriminatoire, réglementé, équitable, prévisible et transparent. La Conférence ministérielle de l'OMC tenue à Singapour en décembre 1996 a été extrêmement utile en ce qu'elle a jeté de nouvelles bases pour une plus grande libéralisation.

29. L'Ukraine s'efforce de s'intégrer au système mondial de commerce et elle travaille en coopération étroite avec le FMI et la Banque mondiale pour remplir les conditions

d'admission à l'OMC. Cette admission est considérée comme nécessaire pour assurer le succès des réformes économiques en cours et pour mettre un terme à l'isolement commercial du pays. Dans ce contexte, des mesures utiles pourraient être prises pour faciliter l'admission à l'OMC des pays en transition. Par exemple, la CNUCED pourrait apporter une aide en formant le personnel national dans le domaine du commerce extérieur et les secteurs connexes. La Stratégie de coopération technique adoptée à la dernière session du Conseil du commerce et du développement est importante à cet égard.

30. M. Reshetnyak se félicite de la coopération établie entre l'Ukraine et l'Union européenne en vertu d'un accord de partenariat et de coopération. Une récente réunion au sommet entre l'Ukraine et l'Union européenne, tenue à Kiev, s'est penchée sur de nombreuses questions de coopération. Une évolution positive dans le sens d'une libéralisation du commerce est également à noter dans le cadre de l'Accord de libre-échange d'Europe centrale (ALEEC). Des accords semblables sont actuellement en cours de négociation avec d'autres pays, comme la République tchèque, la Slovaquie et la Hongrie. La croissance des exportations de l'Ukraine est une indication des progrès que fait le pays dans le sens de son intégration avec les systèmes commerciaux de l'Europe et du reste du monde.

31. M. Isakov (Fédération de Russie) note que, dans le contexte de la mondialisation, le débat de haut niveau de la session de juillet 1997 du Conseil économique et social tenue à Genève a contribué à résoudre le problème de l'interdépendance entre le commerce et le développement, interdépendance qui revêt aujourd'hui de nouveaux aspects. Avec l'harmonisation des politiques commerciales et la libéralisation des régimes commerciaux, la mondialisation pose d'importantes questions de politique : comment attirer les investissements, accéder aux ressources financières et aux technologies modernes, développer les sociétés commerciales et l'esprit d'entreprise, assurer les services d'infrastructures nécessaires pour accroître l'efficacité des échanges commerciaux.

32. Compte tenu des nouveaux aspects que revêt l'interdépendance entre le commerce et le développement, la CNUCED fait face à de nouveaux défis. Ses responsabilités en tant que centre de coordination au sein du système des Nations Unies augmentent et le Gouvernement de la Fédération de Russie espère qu'elle sera à la hauteur du mandat qui lui a été conféré en vertu de la Déclaration de Midrand. Les résultats obtenus par le Conseil du commerce et du développement lors de sa quarante-quatrième session sont la preuve que des progrès sont déjà réalisés : un nouveau mécanisme pour la coopération intergouvernementale, particulièrement en ce qui concerne les groupes d'experts a été mis sur pied.

Cependant, le rôle du Conseil dans ce nouveau mécanisme reste à définir de façon plus détaillée. À cette fin, les idées avancées par le Secrétaire général de la CNUCED quant à la nécessité d'une bonne gestion du processus de mondialisation seront utiles.

33. La délégation de la Fédération de Russie souhaite particulièrement que la CNUCED élargisse ses activités, en vertu de son nouveau mandat, aux problèmes des pays en transition, compte tenu de leurs intérêts particuliers et de la similitude qui existe entre certains aspects de leur situation et les problèmes qui se posent aux pays en développement les plus avancés. Les priorités de la Fédération de Russie sont la coopération en vue de son intégration au système commercial international et le renforcement des liens commerciaux et économiques entre les pays en transition et les pays en développement.

34. Les problèmes des effets de la mondialisation sur la croissance économique et la distribution des revenus devraient figurer en tête de liste à l'ordre du jour du Conseil du commerce et du développement, de même que la concurrence et ses conséquences pour la croissance économique et le commerce international. La CNUCED devrait participer à l'élaboration de règles multilatérales sur la concurrence, en coordination étroite avec l'OMC.

35. Pour la Fédération de Russie, comme pour d'autres pays en transition, le problème de l'intégration à l'économie mondiale et au système commercial multilatéral est hautement prioritaire. La Fédération de Russie a établi les bases d'un système visant à réglementer les liens économiques avec l'étranger en conformité avec les normes de l'OMC : le système des quotas à l'exportation a été aboli et le marché intérieur a été ouvert à la concurrence. De fait, la Fédération de Russie est nettement en avance sur de nombreux pays membres de l'OMC sur le plan de l'ouverture de son marché agricole et sur celui des quotas ou des restrictions antidumping visant les importations de produits manufacturés. Dans ces circonstances, la Fédération de Russie progresse rapidement sur la voie de son admission à l'OMC, aidée en cela par la conclusion d'un accord de partenariat et de coopération avec l'Union européenne qui entrera en vigueur le 1er décembre 1997. Cependant, le Gouvernement de la Fédération de Russie déplore qu'un certain nombre de pays membres de l'OMC appliquent des mesures discriminatoires encore plus rigoureuses à l'endroit des exportations de la Fédération, sous couvert de quotas et de mesures antidumping.

36. M. Wilmot (Ghana) déclare que les pays africains se sont efforcés de participer davantage au commerce international au cours de ces dernières années, mais que les résultats sont encore minces : la part de l'Afrique dans le commerce

mondial est toujours minime en raison du sous-développement des infrastructures du continent, de l'absence de marchés locaux et de réseaux économiques nationaux, du faible niveau de mise en valeur des ressources humaines, de la faiblesse de la base industrielle, de l'absence de technologies et de divers autres facteurs aggravés par l'effet négatif de la mondialisation et de la libéralisation du commerce.

37. La concurrence sans restrictions a souvent des répercussions graves sur les industries nationales. Les entreprises africaines doivent donc devenir plus compétitives. À cette fin, il faut encourager le secteur privé à produire sur une plus grande échelle pour les marchés nationaux et internationaux, tandis que les gouvernements, le secteur privé et la communauté internationale doivent unir leurs efforts pour développer les infrastructures et l'esprit d'entreprise dans les pays africains. Des mesures judicieuses de protection, associées à un soutien financier et à l'accès aux technologies appropriées, plus le renforcement des arrangements préférentiels comme ceux de la Convention de Lomé et du Système généralisé de préférences, contribueraient à créer un cadre plus équitable pour tous les pays. Il note que M. Ricupero, Secrétaire général de la CNUCED a évoqué, dans ses observations, la nécessité d'une protection sélective.

38. L'intégration régionale est utile pour obtenir des économies d'échelle, développer les échanges commerciaux et attirer les investissements étrangers. Les pays en développement, particulièrement les pays africains, devraient donc accroître leurs efforts visant à l'intégration régionale et sous-régionale. La communauté internationale pourrait les y aider en éliminant les obstacles non tarifaires, en mettant un terme aux mesures antidumping abusives, en allégeant le fardeau de la dette et en augmentant l'aide publique au développement.

39. La CNUCED a beaucoup fait pour le développement en Afrique dans le cadre de ses programmes d'assistance technique, qui devraient être encore renforcés. Elle doit aussi encourager davantage l'intégration régionale et la coopération Nord-Sud en prêtant une attention particulière aux incidences de la mondialisation et de l'accroissement de la concurrence sur les pays africains.

40. Il ressort clairement du rapport du Secrétaire général (A/52/459) que les mesures économiques coercitives ont un effet négatif sur les relations internationales et qu'elles ont des répercussions sociales et économiques néfastes, particulièrement pour les pays les moins avancés qui sont les plus vulnérables. Les négociations multilatérales et bilatérales sur les questions litigieuses et des mesures économiques positives sont de loin préférables.

41. **M. Pérez-Otermin** (Uruguay), s'exprimant au nom des États membres du MERCOSUR – Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay, avec la Bolivie et le Chili comme membres associés –, déclare que le commerce et le développement sont des facteurs particulièrement important dans les efforts que ces pays font pour parvenir à l'intégration régionale. Ces 20 dernières années, l'Amérique du Sud a fait de grands progrès sur les plans économique et politique. Tout porte à croire que l'idéal d'un commerce plus libre continuera à progresser. Le MERCOSUR est une organisation régionale qui connaît de grands succès – en fait, il constitue le quatrième bloc commercial du monde – mais ses activités sont pleinement compatibles avec la mondialisation. Son objectif est d'intégrer les États membres économiquement interdépendants.

42. Les pays du MERCOSUR attachent une importance particulière aux questions de l'agriculture, de l'accès aux marchés mondiaux et aux mécanismes de protection qui entravaient le commerce. Les engagements pris à la suite des négociations du Cycle d'Uruguay du GATT sur la réduction des subventions et de la protection des produits agricoles devraient être pleinement maintenus lors des prochaines négociations dites «du millénaire» dans le contexte de l'OMC. En ce qui concerne le commerce mondial, les pays du MERCOSUR sont d'avis qu'il faut le développer par le moyen de négociations multilatérales dans le cadre de l'OMC. Le système commercial multilatéral devrait être complété par des projets d'intégration régionale visant à promouvoir la croissance des échanges commerciaux et des flux d'investissements parmi ses membres.

43. Les mesures unilatérales doivent être condamnées comme étant contraires à la lettre et à l'esprit du système commercial multilatéral. Les rapports entre les normes de travail et le commerce sont exclusivement du ressort de l'Organisation internationale du Travail et il n'est jamais légitime d'utiliser les considérations environnementales pour dissimuler des visées protectionnistes. Un comité de l'OMC travaille actuellement sur cette dernière question et il serait prudent d'attendre ses conclusions. Cependant, dans le contexte d'un accès élargi aux marchés pour les produits des pays en développement, les transferts d'écotechnologies auraient indubitablement un effet positif.

44. Les pays du MERCOSUR sont un excellent exemple d'une intégration régionale ouverte. Ils participent actuellement à des négociations économiques avec d'autres pays, notamment ceux de l'Association latino-américaine d'intégration (ALADI) et de l'Union européenne. Le MERCOSUR est totalement ouvert au commerce mondial; il s'agit d'une alliance stratégique visant à relever les défis de la mondialisation et à en tirer pleinement avantage; il vise aussi à faciliter

l'intégration de ses États membres dans le contexte international. Son objectif ultime est de construire une entité économique élargie, investie d'une signification politique, par le biais de la complémentarité de la production, de la spécialisation sectorielle et des économies d'échelle.

45. **M. Azaiez** (Tunisie) s'associe pleinement, au nom de sa délégation, à la déclaration du représentant de la République-Unie de Tanzanie, qui s'est exprimé au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

46. Le consensus atteint lors de la neuvième session de la Conférence au sujet de son mandat et de sa mission, consensus qui constitue la base de la Déclaration de Midrand, prouve que les principes fondamentaux qui ont présidé à la création de la CNUCED en 1964 continuent de favoriser l'enrichissement des pays, malgré les profonds changements politiques et économiques intervenus, en soulignant les rapports organiques qui existent entre le commerce et le développement.

47. La Tunisie accueille avec satisfaction l'accord CNUCED-OMC sur l'établissement de liens institutionnels entre les deux organisations; ces liens doivent reposer sur le principe de la complémentarité, comme il est indiqué dans le document final de la neuvième session de la Conférence qui souligne que l'avantage comparatif dont jouit la CNUCED dans l'étude des problèmes liés au commerce lui permettra de continuer, en coopération avec l'OMC, à aider les pays à s'intégrer dans le système commercial international.

48. Sa délégation déplore que le secrétariat de la CNUCED n'ait une fois de plus pas pu informer à temps les États membres des progrès réalisés dans l'intégration.

49. La Tunisie estime que des approches pratiques et pragmatiques visant à aider les pays en développement à bénéficier des investissements pour accroître les échanges commerciaux constituent une voie prometteuse de coopération entre l'OMC et la CNUCED. La CNUCED et l'OMC devraient aussi coopérer sur un certain nombre de problèmes commerciaux qui touchent particulièrement les pays en développement et qui sont directement liés à l'application des accords de Marrakech, notamment l'impact du Cycle d'Uruguay sur les nouvelles possibilités commerciales offertes aux pays en développement et les problèmes spécifiques des pays en développement importateurs nets de produits alimentaires.

50. Il rappelle la déclaration faite par les ministres des affaires étrangères du Groupe des 77 lors de leur vingt et unième réunion annuelle, tenue à New York le 26 septembre 1997, où il est dit qu'un système commercial multilatéral équitable, sûr, non discriminatoire et prévisible doit être mis en place pour donner aux pays en développement de meilleures possibilités sur le plan du commerce et du développement

et pour leur permettre d'accroître leur part des échanges internationaux. Une étape nécessaire dans la réalisation de cet objectif serait que les pays développés évitent toutes les formes de tendances protectionnistes et prennent des mesures pour libéraliser le commerce international. Les réformes de politique commerciale entreprises par les pays en développement resteront sans effet si les pays développés ne prennent pas des mesures d'ajustement structurel positives pour ouvrir des possibilités d'exportation aux pays en développement. Les besoins, les intérêts et les situations particulières des pays en développement, à la fois dans les secteurs traditionnels du commerce et dans les nouveaux secteurs visés par l'OMC, doivent être pris en compte.

51. La Réunion ministérielle de l'OMC de décembre 1996, tenue à Singapour, s'est penchée sur ce qui a été fait pour appliquer les accords de Marrakech. Elle a montré qu'un certain nombre de pays bloquaient l'application de ces accords par le moyen d'obstacles non tarifaires. La CNUCED et l'OMC doivent parvenir à un équilibre nécessaire entre l'application des accords de Marrakech dans le cadre du Cycle d'Uruguay et l'étude de nouvelles questions. Un équilibre doit aussi être atteint entre les pays en développement et les pays développés, en pondérant soigneusement les préoccupations des principaux pays commerçants et celles des petits États membres de l'OMC. Toute nouvelle question abordée devra être directement liée au commerce.

52. **M. Mahajan** (Inde) s'associe, au nom de sa délégation, à la déclaration du représentant de la République-Unie de Tanzanie, prononcée au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

53. Il attire l'attention sur une contradiction : alors que la déréglementation des marchés intérieurs et l'ouverture à la concurrence internationale a suscité l'optimisme quant aux perspectives d'une croissance plus rapide et d'une convergence des revenus et des niveaux de vie, au même moment, l'économie mondiale s'est caractérisée par des inégalités croissantes sur le plan intérieur et par un ralentissement de l'expansion économique, et les écarts de revenus entre le Nord et le Sud ont continué à se creuser. S'il est vrai que certains pays en développement ont connu une croissance plus rapide que celle des pays industrialisés, l'écart de revenu par habitant en valeur absolue ne s'est pas amenuisé.

54. Son gouvernement s'inquiète de ce que la libéralisation financière et les politiques monétaires restrictives ont dissocié le financement du commerce et des investissements internationaux, ce qui a conduit à des politiques à court terme qui ont négligé les investissements dans les secteurs productifs. Avec l'apparition de nouveaux moyens d'évasion des capitaux, associée à une faible croissance de la demande et à un chômage élevé, les profits ont augmenté à l'échelle mondiale



sans encourager les investissements. Le défi à relever par le Sud est donc de trouver le moyen d'utiliser suffisamment rapidement ces profits croissants pour étayer un contrat social qui soit de nature à réduire les inégalités; beaucoup de chemin a déjà été fait, mais les politiques qui régissent les profits, l'intégration et la répartition de la richesse doivent encore être améliorées.

55. Si l'on veut que les pays en développement relèvent ce défi, il leur faut un environnement mondial favorable. Or, en dépit des efforts considérables déployés par ces pays pour restructurer leur économie, les avantages de la mondialisation n'ont pas été également répartis. Depuis environ 25 ans, les pays en développement connaissent une détérioration catastrophique des termes de l'échange. On a non seulement enregistré une baisse de 45 % du prix réel des produits de base entre 1980 et 1990, mais ces pays ont connu parallèlement une détérioration de 35 % dans le secteur des produits manufacturés entre 1970 et 1991.

56. La mondialisation repose sur le principe de l'égalité des chances. Mais dans la situation actuelle, les joueurs ne sont pas égaux et les règles existantes, de même que celles que l'on est en train de créer, exacerbent ces inégalités. Au cours des années 90, les principes du marché libre n'ont été appliqués qu'aux marchés des produits et des capitaux, sans toucher le marché de la main-d'oeuvre non spécialisée. Alors qu'on négocie la libéralisation des services et des investissements, l'agriculture et les textiles, deux secteurs d'exportation importants pour les pays en développement, demeurent très protégés. Même si les quotas applicables aux textiles et aux vêtements seront progressivement éliminés en vertu des accords du Cycle d'Uruguay, ils seront remplacés par un tarif douanier qui sera encore trois fois supérieur au niveau moyen perçu sur les importations des pays industrialisés. Si ces derniers réduisaient leurs subventions à l'agriculture et leurs mesures de protection de 30 % seulement, les pays en développement gagneraient 45 milliards de dollars de plus par an, alors que le Cycle d'Uruguay ne demande qu'une réduction de 21 % du volume des exportations subventionnées et autorise encore des mesures de soutien aux agriculteurs.

57. Sur le plan des produits manufacturés, la pratique qui consiste à imposer des tarifs douaniers plus élevés sur les biens manufacturés que sur les matières premières pousse les pays en développement à se cantonner dans les marchés des produits de base, marchés qui sont instables et en baisse, les empêchant ainsi d'ajouter une valeur à leurs exportations. De plus, alors que les obstacles tarifaires diminuent, les obstacles non tarifaires augmentent dans une proportion bien plus grande. Tous ces facteurs qui pèsent sur les pays en développement devront être corrigés si l'on entend créer un environnement mondial équitable et propice au développement, afin

que les avantages de la mondialisation et de la libéralisation puissent être maintenus à long terme.

58. **Mme Hormilla** (Cuba) s'associe à la déclaration du représentant de la République-Unie de Tanzanie, prononcée au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

59. Elle rappelle que le cinquantième anniversaire de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et l'emploi tenue à La Havane est imminent et elle accueille avec satisfaction les délibérations du groupe «La Havane+50 : Nouveaux défis pour le système commercial international» qui doit avoir lieu le lendemain.

60. Sa délégation se félicite des efforts déployés par la CNUCED depuis la neuvième session de sa conférence pour préparer les pays en développement à faire face au nouvel ordre économique international, en particulier sur les plans des investissements, de la politique de concurrence et des achats du secteur public. Les pays en développement continueront à avoir besoin de la vision orientée sur le développement que la CNUCED pourra donner lors de leurs négociations avec l'OMC et d'autres organisations internationales.

61. Elle s'associe au Groupe des 77 et à la Chine pour exprimer l'espoir que la réforme envisagée des activités de la CNUCED et du Département des affaires économiques et sociales n'aura pas d'effets négatifs sur le pluralisme intellectuel des Nations Unies dans les domaines de la politique et de l'analyse macroéconomique et que le mandat donné à la CNUCED à Midrand par les pays membres sera dûment observé.

62. Elle note que, depuis la fin de la guerre froide, on assiste paradoxalement à une explosion sans précédent des mesures économiques unilatérales prises comme moyen de coercition politique et économique contre des pays en développement et elle critique le Gouvernement des États-Unis qui ne cesse d'adopter des lois dans une croisade qui ne vise pas seulement l'intégrité des pays en cause, mais également la souveraineté d'États tiers, en dépit des résolutions de l'Assemblée générale, de la Deuxième Commission, des conférences mondiales et des organisations internationales, en violation du droit international, de la Charte des Nations Unies et des principes fondamentaux de l'Organisation mondiale du commerce. À cet égard, elle souligne que les 13 pays pris comme cibles de mesures prétendument imposées pour promouvoir les droits de l'homme et la démocratisation représentent 42 % de la population mondiale. Elle condamne la démocratie imposée par le blocus, la coercition et la menace, dans laquelle elle voit le dernier gadget de la société de consommation.

63. Soulignant que dans leurs répercussions sur les États tiers, les mesures économiques prises comme moyen de

coercition politique et économique n'ont pas seulement des effets sur les pays du Sud, elle note que l'Union européenne s'est récemment émue elle aussi de l'extraterritorialité et de l'unilatéralisme de la politique commerciale des États-Unis. Les 143 voix exprimées lors de la présente session de l'Assemblée générale en faveur de la levée de l'embargo imposé contre Cuba témoignent avec éloquence du fait que la communauté internationale rejette résolument ces pratiques. À cet égard, elle exprime l'espoir que la Deuxième Commission appuiera fermement le projet de résolution contre les mesures économiques prises comme moyen de coercition qui lui sera soumis par le Groupe des 77 et la Chine.

64. **M. Kwok** (Singapour) déclare au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) que l'ANASE désire s'associer à la déclaration faite par le représentant de la République-Unie de Tanzanie au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

65. L'ANASE se félicite du rôle accru que jouera la CNUCED dans l'analyse macroéconomique de la mondialisation en vertu des conclusions concertées de la quarante-quatrième session du Conseil du commerce et du développement. La poursuite de la libéralisation de l'économie des pays en développement doit se faire sur la base d'une intégration graduelle, en fonction des besoins de chaque pays. Les liens existant entre la mondialisation, la compétitivité, la concurrence et le développement sont devenus plus clairs à la suite des délibérations de haut niveau de la session.

66. L'ANASE se félicite que le rapport du Secrétaire général sur la réforme des Nations Unies (A/51/950) constate que les analyses de politique macroéconomique entreprises par la CNUCED constituent l'une de ses fonctions fondamentales, parallèlement à la contribution qu'elle apporte à l'élimination des pratiques discriminatoires et protectionnistes dans le commerce international. Cependant, de nombreux obstacles tarifaires et non tarifaires subsistent et la CNUCED doit veiller à ce que les pays en développement, particulièrement les moins avancés, disposent des ouvertures voulues. Son appui en faveur des pays en développement, lors des négociations actuelles et futures concernant le commerce et le développement, sera très important.

67. L'ANASE attache une grande importance au rôle que joue le Fonds commun pour les produits de base dans les efforts de développement et elle s'inquiète donc du retrait d'un État qui y apportait une contribution importante.

68. L'ANASE invite l'OMC à ouvrir davantage les marchés aux pays en développement et rappelle que la première Conférence ministérielle de l'OMC a fait une déclaration invitant tous les membres de l'OMC à abolir les obstacles tarifaires et non tarifaires en vue de parvenir à une croissance

économique soutenue dans le cadre d'un système de commerce multilatéral ouvert et réglementé.

69. **M. Kwok** informe la Commission que l'application de l'Accord sur la zone de libre-échange entre les pays de l'ANASE progresse plus rapidement. Dans le cadre de cet accord, les membres s'emploient à harmoniser de façon concertée les régimes douaniers et les systèmes de normes, tout en visant une plus grande coopération dans les secteurs de l'agriculture, des produits forestiers, de la sylviculture, des mines, des finances et de l'intégration économique, avec la libéralisation des services, des transports et des communications qui leur sont associés. L'ANASE s'occupe aussi de promouvoir la région comme constituant une seule région d'investissement, en vue de créer un environnement plus transparent, efficace et accueillant pour les investisseurs.

70. L'imminence du cinquantième anniversaire de la Conférence de La Havane rappelle à l'ANASE que la vocation de l'OMC est en principe universelle. À cet égard, elle souligne qu'il est nécessaire d'y accueillir sans tarder les pays qui souhaitent en être membres. L'ANASE demeure convaincue de la primauté du système commercial multilatéral, du principe du régionalisme ouvert et de la complémentarité des accords commerciaux régionaux qui doivent être compatibles avec les règles de l'OMC. Elle espère que la Conférence ministérielle de l'OMC qui se tiendra en 1998 donnera un nouvel élan à la libéralisation du commerce qui a suivi le Cycle d'Uruguay et que la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement en l'an 2000 pourra présenter un rapport positif sur l'impact de la libéralisation et de la mondialisation sur le développement.

71. **M. González** (Paraguay) déclare au nom du Groupe de Rio que la période de l'entre-deux-guerres a montré le tort que le protectionnisme et les rivalités nationales pouvaient faire à la croissance et au développement, deux questions qui sont importantes pour le Groupe. Le système commercial multilatéral doit être ouvert, non discriminatoire, sûr, transparent et prévisible. L'OMC doit jouer le rôle de pivot pour promouvoir et renforcer ce système.

72. À la suite de la Conférence ministérielle de Singapour, le Groupe de Rio croit qu'il faut mettre l'accent sur une évaluation de l'application des divers accords conclus dans le cadre du Cycle d'Uruguay, particulièrement dans le domaine de l'agriculture, de l'accès aux marchés et de l'observation stricte des mécanismes multilatéraux lorsqu'on recourt à des mécanismes de protection commerciale.

73. Le Groupe de Rio reste ouvert lorsqu'il s'agit de confier de nouvelles tâches à l'OMC, plus précisément en ce qui concerne le commerce et les investissements, la transparence

dans les achats publics, le commerce et la concurrence, mais il souligne que le mécanisme de règlement des différends commerciaux de l'OMC revêt une importance fondamentale si l'on veut que ces différends soient réglés de façon impartiale et conformément aux accords multilatéraux de l'organisation.

74. Le Groupe renouvelle son appui à la résolution 51/167 de l'Assemblée générale qui souligne la nécessité urgente de poursuivre la libéralisation du commerce dans les pays développés et les pays en développement par le biais d'une réduction substantielle des obstacles tarifaires et autres qui entravent le commerce, en particulier les obstacles non tarifaires, ainsi que d'éliminer les pratiques discriminatoires et protectionnistes dans les relations commerciales internationales.

75. La valeur des modèles ouverts d'intégration régionale dans le cadre du processus de libéralisation du commerce multilatéral doit être pleinement reconnue, du fait qu'ils encouragent la croissance du commerce et des investissements d'une façon compatible avec les principes et objectifs de l'OMC.

76. Le Groupe de Rio se félicite du nouveau mandat donné à la CNUCED à Midrand, particulièrement du document intitulé «Un partenariat pour la croissance et le développement». Il croit que la CNUCED doit continuer à aider les pays en développement à s'intégrer au système commercial international et à développer ses activités de coopération technique pour les aider à tirer parti des possibilités ouvertes par les accords conclus dans le cadre du Cycle d'Uruguay.

77. Soulignant que la résolution 51/167 a été adoptée par consensus, c'est-à-dire avec l'appui des pays développés et des pays en développement, le Groupe espère que le même résultat sera atteint en 1997, ce qui serait la preuve de l'existence réelle d'un partenariat pour la croissance et le développement entre le Nord et le Sud, pour la prospérité de tous.

*La séance est levée à 13 h 5.*